



Bulletin municipal d'information

MAIRIE DE NERSAC - PARC DE LUBERSAC 16440 NERSAC – 05.45.90.60.22

NOVEMBRE 2014

N° 54

NERSAC

SOMMAIRE

- ❖ Informations communales
- ❖ Vie associative
- ❖ Informations diverses
- ❖ Travaux de la commune
- ❖ État civil
- ❖ Dates à retenir
- ❖ Prochain bulletin



Passerelle dans le Parc de la Boème

Le mot du Maire

Madame, Monsieur, chers administrés,

Plus de six mois se sont écoulés depuis les élections. La nouvelle équipe municipale, très motivée, travaille pour l'ensemble des Nersacais et reste à leur écoute quotidiennement. Secondée par l'ensemble des employés municipaux (secrétariat, éducation, enfance, jeunesse, techniques, police municipale), elle a la volonté d'œuvrer pour tous nos habitants.

Dans ce bulletin, vous pourrez avoir un aperçu de tous les projets déjà réalisés ou en cours.

Un dossier qui me tient particulièrement à cœur est bien engagé : celui de la rénovation de la Grande Rue. En effet, cette entrée de ville, épine dorsale du bourg de notre commune, affiche aujourd'hui un bâti obsolète, laissé à l'abandon, avec une ancienne usine, une magnifique maison de maître délaissée, des logements et commerces vacants. Face à ce constat d'un centre-bourg qui se dégrade de jour en jour, la municipalité a fait le choix de se donner les moyens en signant le 3 octobre dernier une convention tri-partite avec le GrandAngoulême et l'EPF (Établissement Public Foncier) pour engager ce secteur dans une requalification urbaine globale.

Je ne manquerai pas de vous informer de l'évolution de cet important dossier aussi bien sur le volet immobilier que voirie.

Bien à vous.

Sentiments dévoués,
Votre Maire
André BONICHON

Bulletin élaboré par les membres de la Commission « Communication et information »

Directeur de la Publication : André BONICHON

Rédacteurs : S. ALQUIER, C. BERNARDEAU, B. COUTURIER, B. GÉRARDI, M.A. PAULAISS-LAFONT, S. FILLON

ISBN : 1274-7807

Impression : ABC L'Imprimerie, 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC 05.45.94.31.50

Informations communales

RENTRÉE SCOLAIRE

Après quelques inquiétudes sur le devenir de la 4^{ème} classe à l'école É. ROUX et son éventuelle fermeture, nous apprenions avec soulagement le maintien de cette classe pour l'année scolaire 2014-2015. Le devenir de cette classe pourrait se reposer l'année prochaine; une communication pour les nouvelles inscriptions se fera au début du 3^{ème} trimestre afin d'affiner les prévisions. **Cependant, dès maintenant, nous sommes tenus de communiquer à l'Inspection Académique de la Charente des prévisions d'effectifs précises pour la rentrée prochaine. Nous demandons à tous les parents habitant Nersac ayant des enfants nés en 2012 voire au 1^{er} trimestre 2013 qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école maternelle de Nersac en septembre 2015, de nous faire part de leurs intentions le plus rapidement possible en téléphonant à la mairie à Pascale JOLLY au 05.45.20.04.98.**

Ceci est important pour être au plus près de la réalité.

• École Maternelle E. ROUX :

Tél : 05.45.90.51.43 Courriel : ce.0160960G@ac-poitiers.fr

- Classe de Toute Petite Section et Petite Section : Mme HARNOIS
- Classe de Toute Petite Section et Petite Section : Mme HERMANT-PUAUD et Mme LAURENSOT
- Classe de Moyenne et Grande Section : Mme PRIVAT et Mme MEYRIE
- Classe de Moyenne et Grande Section : Mme AUBRON et Mme TOURRAIS

À noter que Mme PRIVAT fait fonction de Directrice de l'école pendant le congé de maternité de Mme HERMANT-PUAUD.

• École élémentaire A. de VIGNY :

Tél : 05.45.94.01.75 Courriel : ce.0160235U@ac-poitiers.fr

- Classe de CP : Mme PALLET
- Classe de CP-CE1 : Mme BISSIRIEX
- Classe de CE1-CE2 : Mme MARTIN
- Classe de CE1-CE2 : Mme NEVEU
- Classe de CM1 : Mme SOUPPART
- Classe de CM1-CM2 : Mme BUTEZ (Directrice de l'école) et Mme DEVINCK (décharge le lundi).

TAP (TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)

Depuis la rentrée 2013, la commune de NERSAC a mis en place dans ses 2 écoles (maternelle É. ROUX et élémentaire A. de VIGNY) des Temps d'Activités Péri-scolaires (T.A.P) qui ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30 (activités gratuites) ou de 15h45 à 17h00 (activités payantes).

✓ **À l'école maternelle É. ROUX** : comme en 2013-2014, activités gratuites de 45 minutes (15h45 à 16h30) dont le thème est défini par rapport au Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T) qui sera mis en place. Parmi ces activités : chants, danses, motricité, jeux de société, jeux libres, temps calme, encadrés par les A.T.S.E.M et les animatrices de l'A.L.S.H.

✓ **À l'école élémentaire A. de VIGNY** : cette année, plusieurs possibilités sont proposées afin d'améliorer l'offre des T.A.P. et de répondre aux objectifs du P.E.D.T.

-- **De 15h45 à 16h30** : activités périscolaires gratuites de 45 minutes dont le thème est défini par rapport au P.E.D.T. : chants, danses, jeux sportifs, jeux de société encadrés par les animateurs de l'A.L.S.H.

Des bénévoles se sont également proposées pour animer des ateliers et nous les remercions vivement: de la couture avec Mme TEXIER et l'étude surveillée avec Mme BERTAUD.

-- **De 15h45 à 17h00** : en relation avec les associations culturelles et sportives locales, les enfants peuvent participer à des activités payantes encadrées par du personnel diplômé d'État. Le coût supporté par la collectivité étant important, il est demandé une participation de 5€ pour 5 séances découverte. Ces activités, qui ont pour but de faire découvrir et d'initier les enfants à différentes pratiques sportives, sont : le judo ou sports d'opposition avec le Judo Club de Châteauneuf, les activités rythmiques avec Gym pour Tous, le tennis ou jeux de raquettes avec le Tennis Club de Nersac, le tir à l'arc avec Tir à l'arc Charente. (Les âges concernés et les capacités d'encadrement sont différents selon les activités).

Ces T.A.P comptent **103 enfants inscrits en primaire** dont 53 qui ont choisi également les activités payantes et **60 enfants inscrits en maternelle**.

INITIATION À LA BANDE DESSINÉE

Dans le cadre du dispositif « Culture en Agglo », une convention a été signée entre la CIBDI (Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image), le GrandAngoulême et la Mairie de Nersac. La classe de Mme SOUPPART (CM1) participe à ce projet artistique qui vise à initier le jeune public à la pratique de la bande dessinée. Les ateliers, pour une durée totale de 26 heures, sont animés par Lorenzo CHIAVINI, auteur illustrateur.

L'exposition des travaux faits dans le cadre de ce projet se tiendra du 2 décembre 2014 au 4 janvier 2015, à la CIBDI, 121 rue de Bordeaux, au 1^{er} étage. Tous les participants et leur famille sont invités le mercredi 3 décembre à 16 heures à venir partager un goûter, dans le hall d'accueil du bâtiment.

MAISON DE LA PETITE ENFANCE « À PETITS PAS »

La Maison de la Petite Enfance de Nersac vous accueille sur ses différents temps :

- **Accueil occasionnel**
 - Mardi 9h00-17h00,
 - Mercredi 9h00-17h00,
 - Vendredi 9h00-17h00.
- **Accueil Enfants/Parents** Lundi 15h00-17h00.
- **Relais Assistantes Maternelles (RAM)**
 - Ateliers d'éveil : Lundi et Jeudi 9h00-11h00,
 - Permanences : Lundi et Jeudi 11h00-12h00,
 - Accueil sur rendez-vous : Jeudi 12h30-16h30.

L'équipe de la Maison de la Petite Enfance se tient à votre disposition pour tous renseignements au 05.45.90.64.07 ou a-petits-pas-nersac@orange.fr

CRÈCHES INTERCOMMUNALES (SIVU CRÈCHE NERSAC - LA COURONNE - ROULLET SAINT ESTÈPHE)

• ACCUEIL COLLECTIF

La crèche collective accueille les enfants dès 2 mois et demi, dans ses locaux situés à La Couronne.

Contact : **Mme BOULET - 09.62.04.27.51.**

• ACCUEIL FAMILIAL

La crèche familiale assure la gestion des assistantes maternelles employées par le SIVUC. Celles-ci accueillent les enfants à leur domicile et se rendent régulièrement à l'accueil familial pour des activités collectives et échanger sur leurs pratiques.

Contact: **Mme NEBOUT - 09.64.10.95.05.**

MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la municipalité propose à partir du **1^{er} janvier 2015** de prélever sur un compte bancaire ou postal, les factures suivantes:

- ⇒ Restaurant scolaire ;
- ⇒ Accueil périscolaire ;
- ⇒ Centre de loisirs ;
- ⇒ Transport scolaire ;
- ⇒ Temps d'activités périscolaires ;
- ⇒ Petite enfance ;

Toutes ces prestations seront regroupées sur une même facture.

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement :

→ **Sûr** : plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent ;

→ **Simple** : vos factures vous sont adressées par courrier à votre domicile, vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement, sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit ;

→ **Souple** : vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale, il vous suffit de déposer un autre RIB à la Mairie. Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en les services municipaux, par simple lettre 30 jours avant la prochaine échéance.

→ **Comment faire ?** Il vous suffit de nous retourner votre accord accompagné du relevé d'identité bancaire ou postal. Dès réception de ces deux documents, nous vous ferons parvenir l'autorisation de prélèvement à nous retourner signée. **Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique de vos factures.**

Si cette solution ne vous convient pas, vous avez la possibilité de payer directement à la Perception de La Couronne par un autre moyen tel que chèque bancaire, chèque CESU, carte bancaire ou espèces, à réception de la facture. **À compter du 1^{er} janvier 2015, le paiement à la Mairie de Nersac sera impossible.**

EPN (ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE)

Atelier formation à l'informatique, bureautique et certains logiciels avec son PC portable ou tablette, tous les jeudis de 17h00 à 19h00. Pour vous inscrire ou vous renseigner, rendez-vous à l'Espace Public Numérique, place de l'Union, le jeudi de 17h00 à 19h00.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Vous pouvez retrouver l'actualité nersacaise et de nombreuses informations sur notre site internet : <http://www.mairie-nersac.fr/>

Si vous rencontrez des difficultés de lecture de documents ou de photos, cliquez sur le symbole , qui se trouve dans la barre en haut de votre écran ou directement sur  qui apparaît à la place de l'image. Le problème devrait être résolu ...

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LE PATRIMOINE DES MÉNAGES

Communiqué de l'INSEE

« L'INSEE réalise, **entre le 06 octobre 2014 et le 31 janvier 2015**, une enquête sur le patrimoine des ménages.

L'enquête a pour objectif de recueillir des informations sur la composition du patrimoine des ménages sous ses différentes formes: financière, immobilière, professionnelle, etc. L'enquête permet d'améliorer notre connaissance des mécanismes de constitution et de transmission du patrimoine économique. Elle permet également des comparaisons internationales sur le patrimoine des ménages.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez. »

RECENSEMENT

Le recensement sur la commune de Nersac aura lieu du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2015.

Par secteurs définis, les agents recenseurs se présenteront au domicile de chaque habitant pour remettre le document à remplir. Les agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal et seront porteurs d'une carte avec le tampon de la commune et leur photo.



Les personnes recensées auront le choix : remplir les questionnaires papier ou bien répondre en ligne. Dans ce dernier cas, l'agent recenseur en est averti et n'a donc pas besoin de passer une seconde fois. Pour la réponse en ligne, l'agent recenseur donne à chaque ménage un identifiant et un mot de passe qui lui sont propres.

Vous pouvez dès maintenant consulter le site : www.le-recensement-et-moi.fr . Le code INSEE de Nersac est 16244 (différent du code postal).

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ces derniers ne sont transmis à aucune autre administration ou organisme.

Les noms et adresses sont néanmoins nécessaires pour être sûr que personne ne soit compté plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, ces noms et adresses ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, **toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, notamment les agents recenseurs, sont tenus au secret professionnel.**

RECRUTEMENT DE DEUX SERVICES CIVIQUES

Le Service Civique est un **engagement volontaire de 6 à 12 mois** pour l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général** dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Pour être volontaire, il faut avoir **entre 16 et 25 ans et posséder la nationalité française**, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an. Aucune autre condition n'est requise en particulier, il n'y a **pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle** préalable. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui comptent avant tout. Une **indemnité de 467,34 euros nets par mois** est directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission.

La mission à Nersac :

Contexte : La commune de Nersac souhaite créer un lieu ressources pour proposer aux Nersacais qui en ont besoin, des services visant à améliorer leur quotidien de manière à prévenir et à limiter des situations pouvant engendrer des exclusions sociales et/ou professionnelles.

Pour promouvoir cet espace infos, la commune a engagé **2 jeunes en service civique** pour une durée de 9 mois à compter du 06 octobre 2014 : il s'agit d'Élodie LETAERON et Vinciane FRÉGY.



Élodie et Vinciane

Leurs missions :

- Aménager l'espace infos réparti en 3 pôles : Pôle 1- Infos Santé - Social / Pôle 2- Infos Emploi - Formation / Pôle 3- Infos Commerces, associations et services communaux,
- Aider à la création d'une plaquette de présentation à diffuser aux habitants,
- Maintenir la dynamique avec une forte présence sur le terrain,
- Participer à l'accueil des habitants dans les locaux de l'espace infos,
- Les renseigner, les orienter dans les locaux en fonction de leurs recherches,
- Les aider à manipuler l'ordinateur pour consulter des sites dédiés à l'emploi ou à des problématiques sociales - santé,
- Repérer les problématiques sociales ou d'emploi des personnes pour envisager de mettre en place des ateliers thématiques (prévention santé, découverte métiers, présentation de lieux ressources...),
- Aider à la création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants dans la commune,
- Aider à la création d'un livret d'accueil pour les nouveaux parents (services proposés dans la commune).

PROCHAINEMENT, OUVERTURE D'UN ESPACE INFOS

Bientôt près de chez vous, un espace infos vous ouvrira ses portes.

Depuis quelques temps, vous vous êtes peut-être rendu compte de l'activité autour de l'EPN situé sur la Place de l'Union. En effet, Élodie et Vinciane, les deux jeunes recrutées en Service Civique ont pu commencer leur mission de promotion de l'espace Infos. Dans cet espace, vous trouverez plusieurs ordinateurs, de la documentation répertoriée par thèmes (emploi/formation, santé, vie quotidienne, informations administratives...), des informations sur la commune ainsi que la présence d'intervenants d'organismes publics pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches. Élodie et Vinciane seront ravies de vous recevoir dans ces locaux en début d'année 2015.

VOIRIE

- **Modification de priorité Rue des Fontenelles - Rue du Bois** : courant du mois de novembre, le panneau « Cédez le passage » du bout de la Rue du Bois (à l'intersection de la Rue des Fontenelles) va être déplacé Rue des Fontenelles. Ainsi, les usagers arrivant de la Rue du Bois seront prioritaires.
- **RD 699, Route de Châteauneuf** : à titre expérimental, des chicanes ont été installées par le Département pour limiter la vitesse sur cette voie.
- **Accès au complexe sportif** : la mise en place d'un sens unique est à l'étude pour faciliter la circulation dans le secteur du complexe sportif (du passage de la voie ferrée au parking).

CIMETIÈRE – REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES

Les communes peuvent, sur le fondement de l'article L. 2223-14 du CGCT, accorder des concessions perpétuelles. Lorsque c'est le cas, leurs titulaires et leur famille bénéficient du droit à la jouissance permanente du terrain concédé. Il s'avère cependant que bien souvent, après une ou deux générations, les concessions sont laissées à l'état d'abandon. C'est pourquoi le législateur a mis en place une procédure permettant aux communes de reprendre ces concessions, procédure minutieusement règlementée et régie par les articles L. 2223-17 et suivants et R. 2223-12 à R. 2223-21 du CGCT. La reprise d'une concession abandonnée trouve sa justification dans la violation par le concessionnaire des stipulations de l'acte de concession. En effet, le concessionnaire n'a pas reçu un droit absolu lui permettant de disposer à sa guise du terrain concédé. Il ne peut en user qu'à la condition notamment de conserver à ce terrain son affectation et de le maintenir en bon état d'entretien. S'il ne remplit pas ces conditions, il peut être déchu de son droit.

Les familles qui ne peuvent plus entretenir la concession d'un parent sont priées de s'adresser à la mairie au 05.45.90.60.22.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Dans le domaine de la sécurité civile, les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses. Il suffit de penser à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, aux inondations, aux incendies, mais aussi à tous les phénomènes climatiques extrêmes tels que les tempêtes ou les chutes de neige.

La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a donc créé les outils nécessaires au maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile avec l'institution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui a vocation à organiser la mobilisation de cette réponse de proximité, traduisant l'engagement de tous et une culture partagée de la sécurité.

L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, accident de la circulation...).

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

À la suite des élections municipales, il y a lieu de mettre à jour le plan communal de sauvegarde de la commune qui avait été établi en 2009.

Un élément fait particulièrement l'objet d'évolutions fréquentes. Il s'agit des populations vulnérables ou à risques. Dans cette catégorie, il faut recenser:

- ☞ Les personnes isolées ;
- ☞ Les personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite) ;
- ☞ Les personnes dépourvues de moyens de locomotion ;
- ☞ Les personnes sous surveillance médicale.

Dans ces listes, il faut tenir compte des personnes qui sont même que **provisoirement** dans une catégorie mentionnée ci-dessus. Il peut s'agir notamment d'une personne momentanément handicapée à la suite d'une fracture...

N'hésitez pas à vous faire connaître ou nous signaler une personne dans cette situation, un registre est ouvert à la Mairie.

MUR CLÔTURE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nersac précise que les clôtures devront être composées en harmonie avec les constructions et clôtures environnantes. Sur l'espace public, les clôtures doivent être constituées :

- soit de murs pleins de 1,80 m de hauteur maximum ..., soit en pierre de taille, soit **enduits**, pouvant comporter un chapeau tuile ou pierre naturelle,
- soit de murets surmontés de grilles (en bois peint ou en métal),
- soit de grillages doublés d'une haie végétale.

Les murs de clôture qui ne sont pas enduits sont constitutifs d'une infraction au code de l'urbanisme, réprimée par l'article L 480-4 du même code.

Les propriétaires sont invités à se mettre en conformité avec la loi afin d'éviter les sanctions prévues notamment par l'article L 480-1 du Code de l'urbanisme.

VÉGÉTAUX SUR DOMAINE PUBLIC

En fonction des variétés, des essences plantées et de l'environnement plus ou moins contraint dans lequel ils sont plantés, les végétaux nécessitent des opérations d'entretien plus ou moins lourdes (taille, élagage, ramassage des feuilles et fruits, etc...). **Les textes réglementaires obligent les propriétaires riverains du domaine public à procéder à l'entretien de la végétation** (en bordure des voies publiques, sur les chemins ruraux, ...). La réglementation « PMR » (Personnes à Mobilité Réduite) peut aussi être légitimement invoquée face à des riverains notamment dans le cas où la largeur du cheminement piétonnier sur un trottoir est réduite du fait de la présence d'une végétation envahissante provenant de leur propriété.

Ces règles découlent de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et sont reprises dans l'arrêté du 15 janvier 2007. **Règles concernant les plantations et leur entretien (arbres, haies, ...) en limite de domaine public routier et sur les chemins ruraux** : Code de la voirie routière : Art. R116-2 - Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier (*haies et arbres présents en limite du domaine public routier*).

Vie associative

NOUVEAU : BASKET LOISIR

Si vous avez au moins 16 ans, Minh Duc NGUYEN et le club de BASKET LOISIR « NERSAC DUCKS » sont heureux de vous accueillir dès 20h00 tous les jeudis au gymnase de Nersac pour jouer au basket amicalement.

Renseignements au **06.98.95.38.25** ou
nersacducks@free.fr

Cotisation : 10€ l'année



Venez faire du sport et vous amuser
quel que soit votre niveau

renseignements :
mail : nersacducks@free.fr
tel : 06 98 95 38 25



LE LIEN – NOUVELLES ACTIVITÉS

Depuis le 1^{er} octobre, l'association LE LIEN propose 2 nouvelles activités. En plus de la guitare, les enfants sont invités à venir essayer les **arts plastiques** (dessin, peinture, collage, etc.....) animés par Joannick et l'**animation théâtrale** proposée par Christelle.

- Samedi de 14h00 à 16h00 pour l'art plastique.
- Samedi de 16h30 à 18h00 pour le théâtre.

Pour tout renseignement:

- Arts plastiques: 06.85.29.42.10
- Théâtre: 06.09.21.39.52
- Guitare: 06.58.75.25.68



Christelle et Joannick

Nouveau bureau :

- **Président** : Gérard GILLES
- **Vice-présidente** : Joannick GODET
- **Trésorière** : Patricia BONNIN
- **Trésorière adjointe** : Christelle BOUSCAILLOU
- **Secrétaire** : Corinne BOURGEOIS
- **Secrétaire adjointe** : Maryse PIED

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE NERSAC - APEN

Lors de son assemblée générale du 26 septembre, l'APEN a élu son nouveau bureau :

Président: Alexis DUBOIS

Trésorier: Robin BARBIER

Secrétaire: Loïc BONNET

Différentes manifestations seront organisées courant 2014-2015 (Marché d'automne/Bourse aux jouets/Marché de Noël au restaurant scolaire/Boum/Chasse aux œufs à Pâques/Animations pour l'Ascension/Participation à la fête des écoles, ...).



Loïc BONNET, Alexis DUBOIS et Robin BARBIER

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE NERSAC

« Pour la troisième collecte du 4 novembre, nous avons eu la joie d'accueillir six nouveaux donneurs. Notre objectif est de les fidéliser. La recette ? Un accueil convivial, une prise en charge des enfants (très appréciée des adultes), un repas succulent, le tout réalisé par un groupe soudé de bénévoles dynamiques. Les prochaines collectes auront lieu les mardis 20 janvier, 12 mai et 6 octobre 2015. »

Les bénévoles de l'Amicale



NERSAC GYM POUR TOUS

Venez faire du sport dans une ambiance amicale et chaleureuse à la salle Guy LEPREUX.

- **Mardi** 10h00-11h00 **Gym douce** animée par Angélique,
19h00-20h00 **Zumba Fitness** animée par Sophie,
19h30-21h30 **Country** animée par Nicole (reprise de l'activité : janvier 2015),
20h15-21h15 **Circuit Training** animé par Mickael.
- **Mercredi** 14h00-16h00 **Danse moderne enfants et ados** (à partir de 7ans) animée par Sophie,
19h15-20h15 **Stretching** animé par Sophie,
20h30-21h30 **Step** animé par Sophie,
20h45-21h45 **Renforcement musculaire.**
- **Jedi** 9h15-11h30 **Marche active** animée par Barbara et Martine.
- **Samedi** 9h30-12h00 **Marche active** (marche plus soutenue) animée par Barbara et Martine.

Contacts :

☎ André : 06.76.20.26.66

☎ Isabelle : 06.76.65.32.86

☎ Gwenaëlle : 06.35.34.36.32

☎ Martine : 06.66.63.23.37

💻 nersacgym.free.fr

✉ nersacgym@free.fr



Nersac Gym Pour Tous

COMMUNIQUÉ ARTS ET DIVERTISSEMENTS DE NERSAC

« L'association Arts et Divertissements Nersac va voir le jour dans les semaines à venir. Celle-ci a pour but de proposer aux habitants de la commune et alentours des animations de divers genres et pour toutes les générations. Cette future association est à la recherche d'un (e) trésorier(e) et de membres désireux de voir ou revoir Nersac bouger. Pour nous connaître et nous rejoindre, une réunion sera organisée courant décembre. (Une date sera communiquée ultérieurement sur l'agenda du site ainsi que sur des affiches dans les commerces). **Pour nous contacter : Céline 06.72.08.68.71** ».

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Les bénévoles de la bibliothèque vous invitent à venir découvrir un large choix de livres pour tous les âges, tous les vendredis de 16h00 à 19H00, sauf pendant les petites vacances.

Pour les enfants et les jeunes, l'adhésion est gratuite, pour les adultes 15€/an.

En avril 2014, en collaboration avec l'ONG Tonafa et l'Association Française « Chaîne de solidarité », la bibliothèque communale a fait un don de livres à des écoliers de la commune de Zé (Sud du BÉNIN).



REPAS DES VENDANGES À L'AAATL

Comme chaque année, l'association A.A.A.T.L. (ex 3ème âge) a organisé le repas des vendanges.

Le président Didier BOUCAYS et ses collaborateurs ont réuni une cinquantaine de personnes parmi lesquelles M. Le Maire André BONICHON accompagné de deux élues, Barbara COUTURIER et Gladys DUFORT. C'est dans une ambiance bon enfant que chacun a pu apprécier le menu proposé.



LE TROPHÉE ROSES DES SABLES DES PINK SISTER'S



Du jeudi 09 octobre au dimanche 19 octobre, Les Pink Sister's, Peggy et Émilie, ont participé au Trophée Roses des Sables (c'est un raid féminin qui a lieu au Maroc. Chaque année, des femmes toujours plus nombreuses tentent l'aventure de ce rallye 100% féminin, et s'élancent en 4x4, buggy, moto ou quad dans le désert marocain. Éco-citoyenneté et solidarité sont également au rendez-vous, avec une remise de dons aux enfants du grand sud marocain, et le Roses-Éco-Challenge qui récompense le meilleur projet en faveur de l'environnement mené au Maroc ou dans un autre pays à l'occasion de ce raid réservé aux femmes).

Un grand BRAVO les filles pour votre 39^{ème} place sur 148 équipages ainsi que pour votre engagement et votre courage !

COMMUNIQUÉ

« Il y a **Alain GAUTHIER** et Alain GAUTIER.

Suite à un article Nersac : plus de 10 000 € détournés au Club de Pétanque, paru dans les colonnes de Charente Libre en juillet dernier, le **Nersacais Alain GAUTHIER** fait les frais de la mise en cause de son homonyme, Alain GAUTIER, trésorier de l'association de pétanque de la commune. Ce dernier est soupçonné d'avoir détourné des fonds des comptes de l'association. S'il est bien membre d'une association nersacaise, il ne vit pas dans la commune mais du côté de Tourriers.

Quant au **Nersacais Alain GAUTHIER**, s'il vit bien dans la commune, il est dirigeant d'une association sportive de Ruelle, l'Union Centre Charente Handball, où il assure la trésorerie sans qu'aucun problème n'ait jamais été soulevé. » *Francette GAZEAUD-SALMON, correspondante Charente Libre à Nersac*

La municipalité tient à assurer son soutien à M. GAUTHIER.

VENTE DE CALENDRIERS ET DÉMARCHAGE FRAUDULEUX

Depuis quelques jours, la gendarmerie de la Charente a été informée d'une recrudescence de démarchage de calendriers, ce qui peut constituer dans certains cas une infraction (abus de faiblesse, vol, ...). Généralement, la vente de calendriers se pratique par des personnes connues (pompiers, facteurs, ...). Nous demandons à chacun(e) d'être vigilant(e). En cas de doute, composez le 17.

PAROISSE CATHOLIQUE DE ROULLET-NERSAC

Reprise des cours de catéchisme pour l'année scolaire 2014-2015. Pour tous renseignements :

-- **Père Franck CERTIN** : 05.45.66.30.45 - Presbytère de Roulet-St-Estèphe (16440)

-- **Corinne DORBE** : 05.45.90.90.96.

Pour connaître les horaires des messes, www.mairie-nersac.fr, rubrique Actualités – Offices religieux.

COMMUNIQUÉ ADMR

« **Quoi de nouveau à l'ADMR en cette période de rentrée ?**

- Les salariés continuent d'assumer leur tâche avec toutes leurs compétences pour l'aide à la toilette de nos aînés dépendants et fragiles.
 - Pour l'aide au lever et coucher (habillage et déshabillage) ;
 - Pour l'aide et accompagnement pour la préparation des repas.
 - Pour le ménage, l'entretien du linge et les courses.
 - Nous assurons avec beaucoup de sérieux la garde des enfants pour les parents qui travaillent ;
- Nous sommes une équipe qui veut rencontrer les personnes et leur donner du temps, de l'écoute, de l'amitié, en un mot leur donner du bonheur.

Nous recherchons quelques bénévoles qui pourraient nous aider.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un peu de temps à donner. Merci d'avance. »

ADMR de SAINT –SATURNIN.

12 route de Hiersac

16290 SAINT –SATURNIN

TEL: 05.45.68.37.29

VENTE TERRAINS VIABILISÉS

Particulier vend terrains constructibles viabilisés sur Nersac.

- situation: Les Hauts du Peu.
- 13 lots à vendre de 247 à 1022 m².

Pour toute information complémentaire, contactez M. Jean-Claude ROUX au **05.45.90.66.09** (heures repas ou laissez un message si répondeur) ou au **07.70.67.77.73**.

NOUVEAU : PÉDICURE-PODOLOGUE À NERSAC

Laëtitia LEULLIETTE, pédicure podologue diplômée d'état consulte sur rendez-vous.
Maison médicale, Place de l'Union. Tél : 06.14.45.84.83

TAXI À NERSAC



taximercierflorent@gmail.com
siret : 79280926100011 / APE 4932Z

MERCIER FLORENT
06.87.84.42.20

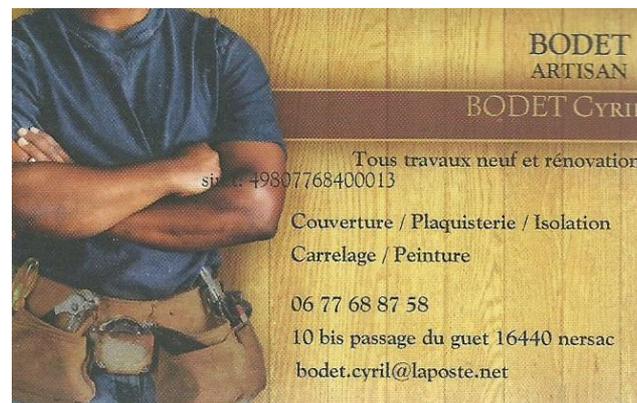
TOUTES DESTINATIONS,
TOUS TRANSPORTS

TAXI
NERSAC

24H/24H, 7j/7j

Commune de stationnement : Nersac

ARTISAN TOUS TRAVAUX



BODET
ARTISAN

BODET CYRIL

Tous travaux neuf et rénovation
siret : 49807768400013

Couverture / Plaquisterie / Isolation
Carrelage / Peinture

06 77 68 87 58
10 bis passage du guet 16440 nersac
bodet.cyril@laposte.net

ATELIER BOIS DESIGN

Sous la direction de Thierry ROUX, agencier et ébéniste de formation, **Atelier bois design** élargit ses compétences et propose d'intervenir sur les chantiers suivants : cuisine, dressing, salle de bains, rangement et placard, meubles (création, agencement, fourniture et pose), menuiserie intérieure et extérieure (bois, PVC ou alu), parquet (fourniture, pose), escalier (création, fourniture et pose), aménagement de boutique (création, agencement, fourniture et pose), rénovation et restauration de meubles et mobilier de caractère.



Aujourd'hui, **Atelier bois design** met en place un concept nouveau en Charente : **la cuisine au centimètre, à 5€ TTC/le centimètre linéaire**. Il suffit de mesurer la longueur des murs de cuisine à meubler, prendre RDV (au 09.66.98.23.93 ou 07.70.97.09.82) et de se rendre au magasin à NERSAC, situé 3 Grande Rue (en face de la pharmacie).

Après analyse des besoins en matière de meubles, bas, hauts, colonnes, options diverses (casseroliers, tiroirs, vitrine, ...), un devis chiffré gratuit sera établi. Tous les détails sur le site: www.atelier-bois-design.com

BOUCHERIE-CHARCUTERIE-PLATS CUISINÉS LES DÉLICES DU PÂTURAGE

Votre boucher-charcutier-traiteur a le plaisir de vous annoncer qu'il a obtenu la marque SAVEURS ARTISANES Charente. Ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30 - dimanche de 8h30 à 12h00. **Pour tous renseignements, tél : 05.45.68.34.28.**



L'entreprise **LES DELICES DU PÂTURAGE**,
Exerçant l'activité «Boucherie-charcuterie»
A été évaluée et jugée conforme aux exigences de la
marque:

**SAVEURS ARTISANES
Charente®**

Pour son site de NERSAC.
Elle s'engage à valoriser son savoir faire, sa créativité,
ses produits faits maison et à satisfaire sa clientèle.

A Barbezieux, le 7 septembre 2014

Jean-Claude CHRISTMANN,
Président de la Certification Centrale de
l'Alimentation en Détail

Alain TESTAUD,
Président de la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de la Charente

Chambre de Métiers
et d'Artisanat
Charente

Avec le soutien de:
CHARENTE

Une sélection de
Saveurs Artisanes de
CHARENTE

est sélectionné pour :

**Votre ARTISAN
détenteur de la marque**

SON SAVOIR-FAIRE

Créativité
Respect de la tradition
Sélection des matières premières
pour leur qualité et leur origine

SON OFFRE DE PRODUITS MAISON

Affichage systématique
du « fait maison »

SA QUALITÉ DE SERVICE

Un personnel qualifié
Les conseils d'un professionnel

Millésime 2014-2015

CAFÉ DE L'UNION-RESTAURANT

Depuis le 18 août, Le Café de l'union est ouvert. Bruno ARTINS (le propriétaire), Ludovic ROUSSEAU (le cuisinier) et Jennifer LAFAYE (la serveuse) vous accueillent dans un cadre entièrement rénové.

- Ouvert dès 7h00, du lundi au vendredi et à partir de 8h30, samedi et dimanche – Fermeture à 20h00 (sauf lundi, mercredi et dimanche, fermeture à 14h00).
 - Jeux et P.M.U.
 - Restauration uniquement le midi du lundi au vendredi :
 - Formule à 13€00 : buffet d'entrées, plat, fromage, dessert, café et vin compris.
 - Plat unique à 8€50 ou Plat, vin et café compris à 10€00.
 - Soirées à thème.
- Tous renseignements au **05.45.92.89.68**.



BAR-RESTAURANT LE NIKELKRO



Christelle CAILLETEAU a « relooké » les lieux pour proposer une salle plus aérée et plus lumineuse.

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00 et de 17h00 à 19h00. Fermé le soir et le week-end sauf sur réservation.
- Repas le midi du lundi au vendredi - Cuisine traditionnelle : menu à 13€00 (entrée, plat, fromage, dessert, café et vin compris).

Pour plus de renseignements ou pour toute réservation, tél. au **05.17.20.45.49**.

RESTAURANT LE NERSACAIS

- **Du lundi au vendredi :**
 - Menu du jour : 13€00 (Entrée, plat, buffet de desserts).
 - Entrée/plat ou plat/dessert : 11€00.
 - Plat unique : 9€00.
 - L'ardoise « Mangez en 30 min » (Entrée, plat, fromage, café) : 17€00.
- **Du vendredi soir au dimanche midi :**
 - Menu « Raclette à volonté » : 20€00.
 - Menus à 25€00 et 29€00.
- **Repas de la St-Sylvestre sur réservation.**

Infos et réservation : 05.45.38.96.01 ou lenersacais@orange.fr



RESTAURANT DU PONT DE LA MEURE

Pour les fêtes de fin d'année, l'équipe du Pont de La Meure vous propose son cocktail dînatoire. Pour plus de renseignements, tél. au **05.45.90.92.16**.

Goûter des petits lutins 5.50€ par enfant

1 Cup Cake ou viennoiserie, une brochette de fruits frais

Le breuvage des petits bouts : Jus de pomme ou orange et Sodas et Chocolat chaud

15 pièces par personne

16€ ttc

Salées

Quatuor de cakes salés
Crevette avocat sur pain tomates
Aubergine brebis amandes
Olive tomates et chèvres
Truite fumée, crème citron cumin
Foie gras, chutney de Mangue
Polenta basilic et coppa
Mini pain bagnat œuf mimosa
Mini pain ciabatta légumes grillées
Mini pain polaire saumon fumé

Sucré

Mini macarons
Mini cannelée de BORDEAUX
Mini fondant chocolat
Mini financiers amandes
Mini galette de beurlay

Punch pineau lagoon ou cocktail fraise et soft à discrétion

Travaux de la commune – Retrouvez l'avancement des travaux sur www.mairie-nersac.fr

TRAVAUX À L'ÉCOLE A. DE VIGNY

-- Durant les grandes vacances scolaires, des films solaires ont été installés sur les vitres de l'école A. de Vigny afin de limiter la pénétration de la chaleur et des UV dans les salles de classe et réduire l'éblouissement solaire.

-- La porte de l'entrée principale de l'école a été changée.

AGRANDISSEMENT DU PARKING DES ÉCOLES

Pour améliorer et faciliter le stationnement aux heures de rentrées et de sorties des écoles, le parking a été agrandi. Les emplacements ont été modifiés et pour la sécurité de tous, il est important que ces emplacements et la signalisation soient respectés.



RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE A. DE VIGNY



UNE NOUVELLE STRUCTURE DE JEUX À LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE



Les jeunes enfants accueillis à La Maison de la Petite Enfance de Nersac, *À petits pas*, peuvent profiter d'une nouvelle structure de jeux achetée par la municipalité.



TRAVAUX À LA FOUCAUDIE

- Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été faite afin de pouvoir entrer dans le bâtiment A de la Foucaudie.
- Traçage de places de parking.

ROND-POINT DU PORT À PIERRES

La construction d'un rond-point au Port à pierres (sortie de Nersac - direction La Meure) a été réalisé pour faciliter la circulation dans ce secteur, suite à la construction de logements, Rue du Bois des Cardinaux.

AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE PÉTANQUE

Le terrain de pétanque a été agrandi permettant d'organiser des concours plus importants et d'accueillir davantage de boulistes, dans de meilleures conditions.

Eaux Pluviales à POMBRETON

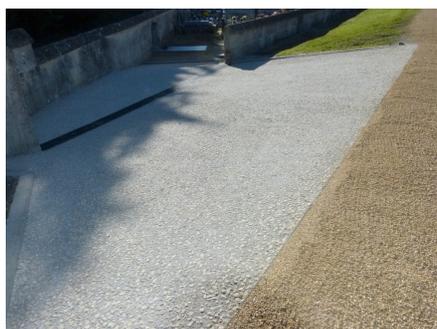
Les fossés ont été nettoyés. Pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales, des travaux d'aménagement sont prévus et seront réalisés prochainement par une entreprise spécialisée.

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA BOËME

Des bancs, des tables et des poubelles ont été installés dans le Parc de la Boème pour permettre à ceux qui le désirent de passer un moment de détente.



CIMETIÈRE – AMÉNAGEMENT D’UN PASSAGE



RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA PLACE DE POMBRETON

Mercredi 22 octobre: sous la houlette de Geoffroy BURIN (paysagiste du Bureau d'études SALTUS), des riverains de Pombretton sont venus évoquer les défauts et qualités de la place. Ils ont ensuite redessiné cet espace sur papier calque.

Le Bureau d'études SALTUS transmettra au Maire la synthèse des projets d'aménagement réalisés lors de cette réunion. Les riverains seront à nouveau concertés au moment de prendre les décisions.



TRAVAUX DE L'ÉGLISE : MISE EN PLACE D'UNE DÉVIATION

Par arrêté, du 15 septembre au 19 décembre, le sens de circulation pendant les travaux de restauration de la Chapelle nord de l'église Saint-Pierre de Nersac est modifié. Une déviation a été mise en place. En cas de non-respect de la signalisation, les contrevenants pourront être verbalisés.

Quelques photos des travaux :



Naissances :

PIERDON Célénia, Mélanie, le 29/05/2014
COYRAULT Faustine, Pascale, le 02/06/2014
REVEILLON PAYNAUD Maëlys, le 24/06/2014
COURBOT Fiona, Lucy, Cheryl, le 04/07/2014
PIERDON Indila, le 22/07/2014
MALLIE IGNAT Sandjiflorinel, le 04/08/2014
COUILLAUD Jules, Robin, le 07/08/2014
WESTRY Lore, Colette, Raymonde, le 25/08/2014
FOUILLET Melyna, le 03/09/2014
SARTORI Lola, Maïlys, Morgane 14/10/2014
GRABOWSKI Lya, Rose 16/10/2014

Mariages :

LANNOY Antoine, Jules, Georges et MARTAUD Julie, le 17/05/2014
BUJON Romain et GOSSET Gwénaëlle, Audrey, 12/07/2014
POIATTI Fabrice et BARRET Alexandra, Antoinette, Éléonore, le 26/07/2014
DOUCET Mickaël et ROBTON Mélanie, le 02/08/2014
TINCHANT Christophe, Michel et PROUTEAU Lucile, Jeannie, Simone, le 02/08/2014
MARROT Anthony, Laurent, Didier et BAUDRY Céline, Danièle, le 16/07/2014
MAURIN Mickaël, Alexandre et LABROUSSE Brigitte, Anïèce, Odette, le 23/08/2014
MAZEAUD Bruno, Pascal et COCARD Émilie, Sabrina, le 13/09/2014
GRABOWSKI Yoann, Bernard, Serge et LEIBER Laura, Annie, Micheline, le 13/09/2014
ANTIVILO Mauricio, Antonio et FUSEAU Katia, Karine, le 27/09/2014

Décès:

Mme DELAGE Sandrine, Murielle, le 27/04/2014
M. AVRIL Gilbert, Jean, Raymond, le 12/05/2014
Mme JAMME Nathalie, Juliette, épouse DUPUY, le 16/05/2014
M. BONNIN Philippe, Pascal, le 16/05/2014
M. SALLIERE Jean-Christian, le 18/05/2014
M. LALUT René, le 08/06/2014
M. CROIZET Jean, Valentin, le 09/06/2014
Mme DAVID Odile, Paulette, épouse KOBELAR, le 12/07/2014
Mme MAUTRET Christiane, Thérèse épouse MEÏSSE, le 03/09/2014
M. BOISSARD Bernard, Georges, le 13/09/2014
Mme LABROUSSE Blanche, épouse BOUCAYS, le 20/09/2014

Dates à retenir

- **Samedi 22 novembre :** Spectacle musical et comique en deux parties, organisé par Nersac Gym Pour Tous, salle Guy LEPREUX à 20h00. **Entrée 7€00** - sandwiches, gâteaux et buvette sur place.
- **Dimanche 23 novembre :** Bourse aux jouets, aux vêtements et à la puériculture organisée par l'Association des Parents d'Élèves de Nersac (APEN), de 9h00 à 17h00. Salle Guy LEPREUX. **Contact : 06.04.50.48.29 ou 06.66.32.19.91.**
- **Dimanche 30 novembre :** Manifestation départementale sur le saxophone organisée par le Conservatoire Gabriel FAURÉ, salle Guy LEPREUX à partir de 14h00. **Entrée libre.**
- **Samedi 06 décembre :** Spectacle « Brins de femmes » offert par La Municipalité aux habitants de Nersac à la salle Guy LEPREUX, buvette au profit du Téléthon. Ouverture des portes : 20h00 – Lever de rideau : 20h30.
- **Samedi 06 décembre :** Participation de Nersac Gym Pour Tous au Téléthon de St-Michel.
- **Vendredi 12 décembre :** Marché de Noël des écoles au restaurant scolaire.
- **Mardi 20 janvier 2015:** Collecte de sang.
- **Dimanche 1^{er} février 2015 :** Hommage à Édith PIAF avec Jackie CARHAN et l'Ensemble AMADEVs, sous la direction de Jacques MAROT, salle Guy LEPREUX à 16h00. **Entrée libre.**
- **Samedi 07 février 2015 :** Repas dansant organisé par Nersac Gym Pour Tous, salle Guy LEPREUX.
- **Vendredi 13 février 2015 :** Loto des écoles, salle Guy LEPREUX.
- **Samedi 14 février 2015 :** Boom pour les élèves de l'école primaire organisée par l'APEN, salle Guy LEPREUX.

Prochain bulletin

Les associations, commerçants, entreprises souhaitant insérer un article dans le prochain bulletin, pourront le déposer en Mairie.